

Ronchin

Magazine

Hors-série
n°02

UNE MAIRIE, COMMENT ÇA MARCHE ?





GARAGE J.M. HOVART

Mécanique - Carrosserie - Peinture
Réparations toutes marques

75, rue Louis Braille - 59790 Ronchin
Tél. 03 20 53 99 12 - Fax : 03 20 52 10 72



côté particuliers Ronchin

l'immobilier à sa juste valeur

TRANSACTION, ESTIMATION GRATUITE, LOCATION ET GESTION



RONCHIN@COTEPARTICULIERS.COM



03 20 90 83 33



71B AVENUE JEAN JAURES



Mobilier sur mesure.
Agencement,
Décoration,
Jeux



07.82.86.06.93

9 rue de l'Egalité
59790 RONCHIN

www.leplat-ebeniste.fr



VINCENT LEPLAT
ÉBÉNISTE



Berthélé Toiture

Couverture-Zinguerie-Etanchéité

- ▶ Zinguerie
- ▶ Démoussage
- ▶ Velux
- ▶ Dépannage

03 20 85 09 50 06 60 50 04 57



NOUVEAU à RONCHIN!

Le spécialiste de votre **salle de bain**



CONFIANCE-RENOVATION
Salle de bain

- Réalisation de A à Z
- Accompagnement
- Finitions soignées

0770.29.35.94
contact@confiance-renovation.fr



**JEAN-MICHEL
LEMOISNE**

Maire de Ronchin

Chères Ronchinoises, chers Ronchinois,

Depuis que j'ai l'honneur d'être le Maire de notre ville, j'ai à cœur de répondre à vos préoccupations quotidiennes mais aussi de simplifier vos démarches et de rendre votre mairie toujours plus proche de vous.

Je sais qu'il n'est pas simple de comprendre le fonctionnement de nos collectivités, les moyens qui leur sont alloués et les devoirs de chacune.

Dans ce Ronchin Magazine, nous avons voulu mettre en évidence les missions des organismes publics dont la responsabilité est de mettre en place les politiques publiques, de les financer et de les évaluer.

Vous y retrouverez également le rôle et les pouvoirs des élus ainsi que la répartition du budget municipal qui dépend pour moitié des impôts et des taxes que vous payez.

Ce hors-série, je l'ai voulu volontairement synthétique et pédagogique.

Il a pour vocation de vulgariser, de manière non exhaustive, les domaines d'intervention de votre mairie, de la Métropole Européenne de Lille, des conseils départementaux et régionaux et de l'État.

J'espère qu'il vous sera utile et qu'il vous permettra d'appréhender, plus facilement, les responsabilités qui incombent à chaque acteur du service public dont la qualité est au centre de mes préoccupations.

Bonne lecture à toutes et tous,



JEAN-MICHEL LEMOISNE

SOMMAIRE

Vie municipale	4-5
Finances	6-7
Missions	8-9
Compétences	10-11
Tribune libre	12

RONCHIN MAGAZINE - JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES HORS-SÉRIE N°02 - OCTOBRE 2023
 Directeur de la publication : Jean-Michel Lemoisne - Directeurs de rédaction : Xavier Thiebault et Ulrich Vanacker

Rédaction : Service communication - Crédit photos : Adobe Stock, Sunset Paper's - Conception graphique : Empreinte communication - Impression : Delezenne - Encarts publicitaires : C'Utile - 03 20 68 92 98

Tirage : 9 900 exemplaires - Périodicité : 1 fois par an - Dépôt légal : octobre 2023

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit de la présente publication faite sans autorisation de l'éditeur est illicite (article L122-4 du code de la propriété intellectuelle) et constitue une contrefaçon.



COMMENT FONCTIONNE MA VILLE ?

La Ville est l'administration la plus proche des habitants.
C'est aussi la collectivité qui agit sur le plus petit territoire.
Élu pour 6 ans, le conseil municipal gère et administre la ville dans l'intérêt général. Ronchin est l'une des 34 945 communes de France.



Le conseil municipal actuel est composé :

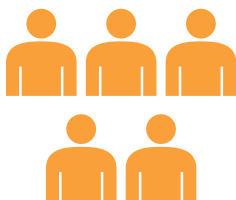
DU MAIRE



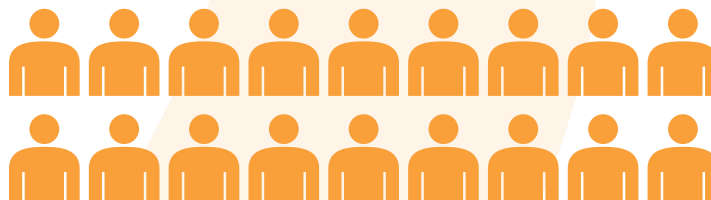
DE 9 ADJOINTS AU MAIRE



**DE 5 CONSEILLERS MUNICIPAUX
DÉLÉGUÉS**



DE 18 CONSEILLERS MUNICIPAUX



Le mandat

Les 33 membres qui le composent ont été élus, à parité, pour un mandat de 6 ans par les citoyens ronchinois. Ils représentent les habitants.

Le conseil municipal...



... se réunit
au minimum 1 fois
par trimestre pour
se concerter
sur la gestion
de la commune.



... vote les mesures (des délibérations)
nécessaires à la bonne gestion des affaires
courantes. Ces actes administratifs transmis
au contrôle de légalité de la Préfecture,
permettent aussi la mise en œuvre des
politiques publiques souhaitées par l'équipe
municipale au nom de la population.

... vote le budget communal et approuve
le compte administratif (le budget exécuté).



LES COMPÉTENCES DU MAIRE

Le Maire est élu par les membres du conseil municipal. Sa fonction est double.

Il détient le pouvoir exécutif de la commune

- Il est en charge d'exécuter les décisions prises par le conseil municipal.
- Il exerce les compétences que le conseil municipal lui a déléguées.
- Il est le chef de l'administration municipale (des agents communaux).
- Il est chargé des pouvoirs de police administrative.
- Il représente la commune en justice.
- Il prend des arrêtés municipaux (travaux sur la voie publique, réglementation sur le bruit...).

Il représente l'État

(sous l'autorité du Préfet ou du Procureur de la République)

- Il est officier d'état-civil.
- Il est officier de police judiciaire.
- Il valide les demandes d'inscription sur les listes électorales et organise les élections.
- Il est chargé des recensements citoyens.



LES ÉLUS

- fixent le cap et les résultats à atteindre en termes de service et de politique publique.
- Le Maire est l'employeur des agents communaux.
- Il est également président de droit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).



ÉLUS ET SERVICES, QUI FAIT QUOI ?



LES SERVICES MUNICIPAUX

- apportent une expertise technique pour éclairer les décisions prises par l'équipe municipale (faisabilité technique, financière et humaine, réglementation en vigueur...)
- mettent en œuvre des plans d'actions pour répondre à la commande politique.

Les commissions municipales

Les commissions municipales sont des instances facultatives composées d'élus de toutes les tendances politiques représentées au sein du conseil municipal. Lors de ces temps d'échanges, les élus évaluent les actions menées et préparent les projets.

Chacun peut exprimer sa position, poser des questions sur les dispositifs et demander des aménagements pour faire évoluer les projets de délibérations qui seront ensuite soumis au vote du conseil municipal.

COMPRENDRE LE BUDGET COMMUNAL

Le budget d'une ville obéit aux mêmes principes que le budget d'une famille. Il est composé de recettes (retrées d'argent) et de dépenses. Ces dépenses permettent de financer les services publics rendus à la population et de maintenir ou enrichir le patrimoine communal. La Ville de Ronchin s'emploie à trouver le bon équilibre pour conserver des finances saines tout en apportant un service public de qualité et adapté aux besoins des habitants.

LES RECETTES DE LA VILLE*

LES IMPÔTS ET TAXES : 50%

Impôts = la part communale de la taxe foncière payée par les propriétaires et la part communale des taxes d'habitation payée par les propriétaires de résidences secondaires.

Taxes = la part communale des frais de mutation sur les ventes immobilières, les taxes liées aux supports publicitaires, les versements de la Métropole Européenne de Lille...



DIVERS : 3%

Indemnités des assurances, loyers des logements divers, cessions des biens mobiliers et immobiliers...

LES PRODUITS DES SERVICES : 6%

C'est la somme payée par les usagers qui utilisent les services ronchinois (locations de salles, cantine, accueils de loisirs, activités seniors...).

LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT : 27%

L'État verse des dotations aux villes en s'appuyant sur différents critères tels que la superficie du territoire, le nombre d'habitants les revenus moyens de la population...

LE RÉSULTAT REPORTÉ : 14%

C'est l'argent non dépensé des précédents budgets. Cette épargne permet de financer des projets sans avoir recours à l'emprunt.

*Chiffres du budget 2023

D'OÙ PROVIENT L'ARGENT PERMETTANT À LA VILLE D'INVESTIR ?

DES SUBVENTIONS

En fonction des projets, la Ville peut demander et percevoir des subventions attribuées par des institutions ou organismes divers (État, Europe, Région, Département, Métropole Européenne de Lille, ADEME, Fédérations sportives...).

DES FONDS DE COMPENSATION POUR LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

L'État reverse aux collectivités 82% de la TVA payée sur les investissements de l'année précédente.

DE L'EMPRUNT

La Ville a le droit de recourir à l'emprunt pour investir mais pas pour fonctionner. C'est une recette temporaire puisque le capital et les intérêts devront être remboursés.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Il faut distinguer deux types de dépenses :

- **Les dépenses de fonctionnement** sont liées au fonctionnement quotidien de la collectivité (frais de personnel et d'entretien, fluides, fournitures, intérêts de la dette, subventions aux associations et au CCAS...).
- **Les dépenses d'investissement** permettent d'enrichir ou d'entretenir le patrimoine de la ville (acquisition immobilière, construction ou réparations importantes, remboursement du capital de l'emprunt).

COMMENT EST CALCULÉE VOTRE TAXE FONCIÈRE ?

Les propriétaires de terrains non bâtis de résidences principales et secondaires payent chaque année une taxe foncière. Elle est calculée selon deux critères :

LA VALEUR CADASTRALE DU BIEN IMMOBILIER

Elle correspond au loyer annuel théorique évalué par l'administration fiscale. Cela équivaut au montant que pourrait percevoir un propriétaire qui mettrait son bien en location. Cette valeur est diminuée de 50%, correspondant aux frais estimés de gestion, d'assurance, d'amortissement, d'entretien et de réparation du bien. Cette valeur est réévaluée chaque année par les services de l'État et est indexée sur l'inflation. Le taux a donc augmenté mécaniquement en 2023 de 7,1%.

LE TAUX VOTÉ PAR LES COLLECTIVITÉS

Chaque collectivité bénéficiaire d'une part de la taxe foncière peut décider de moduler le taux qu'elle applique. En 2023, à Ronchin, l'équipe municipale a fait le choix de maintenir le taux d'imposition inchangé depuis 2009.



À QUOI SERT VOTRE TAXE FONCIÈRE ?

LA PART COMMUNALE

Cette recette permet de financer une partie des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire de la commune. Quelques exemples concrets : l'achat de matériel pour les écoles, l'entretien des espaces verts communaux, l'éclairage public, la programmation culturelle, les accueils de loisirs, le fonctionnement de la piscine et des équipements sportifs...



LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGERS

Cette taxe permet à la Métropole Européenne de Lille de financer la collecte et la gestion des déchets ménagers.



LA TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

L'argent perçu par la Métropole Européenne de Lille permet de mettre en place des dispositifs pour surveiller et entretenir les cours d'eau et ouvrages, protéger les biens et les personnes et préserver les espaces de la métropole.



UN RÔLE IDENTIFIÉ ET MULTIPLE

La Ville de Ronchin intervient dans de nombreux domaines. Elle finance, porte et accompagne des projets et actions qui servent l'intérêt général. En complément de missions essentielles au fonctionnement d'une ville, Ronchin s'engage aux côtés des citoyens pour leur offrir des conditions de vie favorables à leur épanouissement.

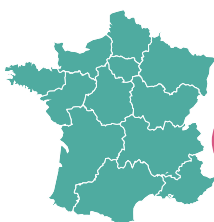


L'ÉTAT

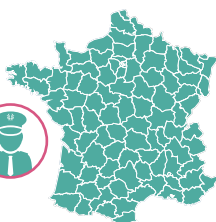


LES SERVICES DÉCONCENTRÉS

L'État implante des autorités administratives qui le représentent au sein des territoires.



Préfets
de région



Préfets de
département



Recteurs
d'académie

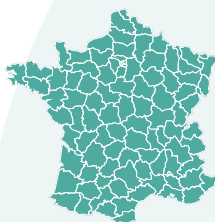


Directeurs
des finances
publiques

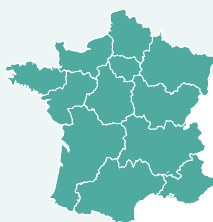
Ces entités dépourvues d'autonomie et de personnalité morale mettent en œuvre les politiques décidées par le Gouvernement, appliquent la réglementation et proposent des services aux usagers.

LA DÉCENTRALISATION

L'État transfère des compétences administratives aux collectivités territoriales et aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).



Régions



Départements



Intercommu-
nalités



Communes

Les collectivités territoriales et les EPCI sont dotés d'une personnalité morale représentée par des instances dirigeantes élues (existence juridique autonome), de moyens et de compétences propres. Elles disposent d'une autonomie fiscale leur permettant de mettre en œuvre les politiques locales.



Contrairement aux autres collectivités territoriales, les villes bénéficient de la clause générale de compétences qui leur confère une capacité d'intervention générale à condition :

- qu'il existe un intérêt public local,
- que le domaine d'intervention ne relève pas d'une compétence exclusive de l'État ou d'une autre instance.

La Ville de Ronchin intervient dans les domaines suivants :

ÉTAT-CIVIL



Mariage, PACS, reconnaissance anticipée d'un enfant, déclaration de décès, gestion du cimetière, production d'actes...

PETITE ENFANCE



Multi-accueil, halte-garderie, Relais Petite Enfance...

JEUNESSE



Garderie, pause méridienne, accueils de loisirs, séjours, aide aux devoirs, maison des jeunes...

ÉCOLES



Inscription à l'école, mise à disposition et entretien des écoles publiques, achat de fournitures...

CULTURE



Programmation culturelle, événements, bibliothèque, ludothèque, espace public numérique, école de musique...

SPORT



Salles de sports, piscine municipale, complexes sportifs...

SENIORS



Activités ludiques et sportives, portage des repas, service d'accompagnement, EHPAD...

CADRE DE VIE



Entretien des espaces verts, propreté urbaine, parcs et jardins, fleurissement...

DÉVELOPPEMENT DURABLE



Primes à l'achat de vélo, à l'achat de végétaux et arbustes locaux, à l'achat de récupérateur d'eau, végétalisation des façades...

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE



Pôle d'Accompagnement à la Population, police municipale (surveillance des marchés, contrôle de la voie publique, indécence et insalubrité des logements...), brigade environnement...

AIDE SOCIALE



Centre Communal d'Action Sociale, Service d'Aide à Domicile, Service de Soins Infirmiers à Domicile, Dispositif de Réussite Éducative...

PARTICIPATION CITOYENNE



Conseil Communal de Concertation, Conseil Citoyen de l'Urgence Climatique, Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes, budget participatif...

PLUS

DE 566 000 €
de subventions directes ont été attribuées en 2023 aux associations ronchinoises (hors CCAS et politique de la ville)

L'aide aux associations

La Ville de Ronchin subventionne plus de 60 structures associatives dans des domaines divers tels que le logement, l'enfance, le sport, la culture, la solidarité, la nature, l'environnement...

Chaque année, la Ville attribue des subventions aux associations ronchinoises

pour les aider à développer leurs activités ou à monter des projets d'intérêt général. Elles bénéficient, en plus des subventions directes, d'aides indirectes comme la mise à disposition de salles, l'aide à la communication ou encore le prêt de matériel...

POUR MIEUX COMPRENDRE

Certains services, qui touchent pourtant à la vie quotidienne des habitants, sont assurés par d'autres organismes publics. Voici des exemples concrets de compétences qui relèvent des différents acteurs du territoire.

LA COLLECTE DES DÉCHETS



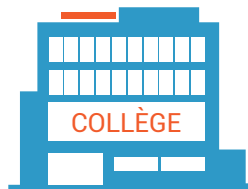
La Métropole Européenne de Lille a en charge la collecte, le tri et la valorisation des déchets ménagers et assimilés (encombrants, déchèteries, points d'apport volontaire, déchèteries mobiles, compost...).

+ **Pour un problème lié aux containers à poubelle** : contactez Sulo au 0 800 152 337

Pour signaler un dysfonctionnement ou une question sur ces sujets : contact-dechets@lillemetropole.fr ou au 0 800 711 771

Pour les encombrants : 0 805 288 396 ou sur encombrantssurrendez-vous.com

LES COLLÈGES



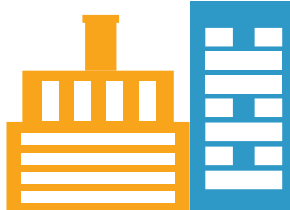
Le Département assure la construction, l'entretien, l'extension, l'équipement et le fonctionnement des collèges publics.

LES TRANSPORTS

La Métropole Européenne de Lille a pour mission de faciliter les déplacements en favorisant la mobilité douce et partagée. Elle a délégué l'exploitation des transports urbains à la société Keolis (tramway, métro, réseau de bus...). Elle développe aussi les infrastructures qui assurent aux cyclistes confort et sécurité (création de pistes cyclables, marquage au sol, signalétique...).



L'ACTION ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



La Métropole Européenne de Lille et la Région mettent en œuvre des stratégies pour encourager et aider les entreprises à s'installer sur le territoire : animation des pôles de compétitivité, aides aux investissements et aux innovations des entreprises, attractivité internationale du territoire...

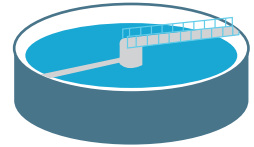


L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT



La Métropole Européenne de Lille gère la distribution d'eau potable sur son territoire. Elle est aussi responsable de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif ou individuel.

+ Pour un problème lié à l'assainissement : contactez la MEL au 03 20 21 35 00
 Pour signaler un problème en lien avec l'eau : appelez Iléo au 09 69 32 22 12



LA VOIRIE

La Métropole Européenne de Lille assure l'entretien des voiries (nids-de-poule, défaut de signalisation routière, mobilier urbain) et porte et finance les opérations d'aménagement du territoire.

+ Pour signaler une anomalie dans ce domaine, Ronchin facile, application mobile Ville de Ronchin ou au 03 20 16 60 39.
 Les services techniques de la Ville relayeront votre demande auprès des services de la MEL



LES ESPACES VERTS PRIVÉS



La Ville de Ronchin entretient les espaces verts communaux. Elle a d'ailleurs opté pour la mise en place de la gestion durable et différenciée des espaces. Cette méthode permet de limiter les pollutions, de réduire notre empreinte carbone et favorise le développement des écosystèmes et de la biodiversité (voir Ronchin Magazine n° 116).

L'entretien des espaces verts privés est à la charge des propriétaires (terrains SNCF, métropolitains, bailleurs sociaux, syndicats ou encore propriétaires privés).



LES AIDES SOCIALES



Le Département joue un rôle primordial en matière d'aide sociale et de solidarité des territoires. Il est notamment en charge d'attribuer des aides connues au niveau national comme le Revenu de Solidarité Active (RSA), l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) pour les personnes âgées, la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ou de financer des services comme l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).



LA SÉCURITÉ

L'État, par l'intermédiaire du Préfet, dirige, contrôle et coordonne l'action des services de la police nationale et de la gendarmerie. Leur rôle est notamment d'assurer la sécurité des personnes et des biens, de lutter contre la grande délinquance, de maintenir l'ordre ou encore de protéger la France contre les menaces extérieures.

+ Poste de police de Ronchin : 36 rue Alfred de Musset
 03 59 22 88 40
 Commissariat de Wattignies : 1 rue du Docteur Laennec
 03 20 62 99 88



J'AIME RONCHIN

"L'engagement municipal est un engagement de chaque instant", a rappelé monsieur le Maire lors du dernier conseil municipal.

La responsabilité des élus que nous sommes ne peut pas se limiter à nos seules prises de positions publiques. **En permanence, nous devons être dignes de la mission que vous nous avez confiée** en nous accordant votre vote, tout comme nous nous attachons à maintenir la cohérence de nos décisions et à n'avoir pour seule boussole que l'intérêt général.

En transgressant cette règle, en agissant en contradiction avec le respect qui est dû à la dignité de chacun au prétexte d'agir à titre personnel ou de la liberté d'expression sur les réseaux sociaux, certains élus d'opposition n'ont cessé de nous attaquer ou de mettre en cause notre intégrité morale. **Ils s'éloignent ainsi peu à peu des valeurs humanistes et républicaines qui sont les nôtres.**

Conformément à ces valeurs de respect et de tolérance, nous restons fidèles à nos engagements et appelons à plus de retenue dans les attitudes de chacun, car **les désaccords politiques n'autorisent aucun excès ni entre élus, ni même envers les élus.**

Groupe "J'aime Ronchin"

 Jean-Michel Lemoisne - Maire de Ronchin

RONCHIN, L'ÉCOLOGIE EN COMMUN

Nous déplorons que la seule boussole des élus continuant à soutenir Jean Michel LEMOISNE, notre nouveau maire, reste une logique purement comptable. Leur seul objectif budgétaire : avoir un excédent. Par conséquent, la commune n'investit plus pour améliorer les services publics communaux. Ils n'ont aucune stratégie de gestion de la cité.

À l'inverse, et ceci depuis toujours, pour les élus de notre groupe, notre dynamique politique fait systématiquement référence à la transition sociale et écologique et nous soutenons les actions qui en découlent.

Nous essayons d'avoir une vision pour notre commune, porter des initiatives positives pour améliorer le quotidien des habitants et tout simplement leur apporter un peu de satisfaction et de bonheur.

Ronchin, l'écologie en commun

 ecoloronchin.wordpress.com

 Ronchinecologiecommun

LES RONCHINOIS-ES AUX COMMANDES

Le Centre Communal d'Action Sociale de Ronchin connaît une situation très préoccupante, marquée par une dérive politique de droite qui a choisi de geler sa subvention municipale.


Cela signifie faire moins pour ceux qui ont moins.

Les agent·es du CCAS se trouvent désormais confronté·es à des situations humaines tragiques, sans les moyens nécessaires pour y répondre. Le tout, aggravé par la crise actuelle.

Face au risque d'atteinte aux droits fondamentaux et en opposition aux politiques gouvernementales injustes, Ronchin devrait s'affirmer comme le pilier essentiel de la cohésion sociale.

C'est en ces moments critiques que la solidarité et l'équité doivent guider nos actions, faisant de notre commune un rempart contre les inégalités et un modèle de justice sociale.

Collectif citoyen soutenu par la France Insoumise

 Irac59790@laposte.net

GRUPE POUR LE SOCIALISME ET L'ÉCOLOGIE

Depuis plusieurs années, l'austérité budgétaire, à tous les niveaux, plombe l'efficacité des services publics.

Pour des services publics de qualité, exigeons des **moyens, financiers et humains à la hauteur, et des méthodes innovantes** qui répondent à des besoins sociaux mal ou peu satisfaits.

Nos politiques locales prioritaires sont en difficultés par manque de moyens et d'ambition : démocratie participative, innovation sociale et transition écologique.

Notre service public devient un service minimum. Depuis 20 ans, les moyens augmentent beaucoup moins que les besoins sociaux. Ce terrible constat est largement partagé, y compris par les agents. **Notre service public doit retrouver le sens de ses missions, de son utilité sociale.**

Cela implique le courage du choix, le questionnement parfois de décisions passées pour mieux répondre au présent : **3 places de plus en crèche ne relèveront pas le défi ronchinois de la Petite Enfance.**

Une crise de confiance entre les services publics et les usagers appelle des solutions urgentes avec trois objectifs essentiels : proximité, pragmatisme et confiance.

Groupe Pour le Socialisme et l'Écologie

 GPSE Ronchin